







Informations Communales



Delphine, notre secrétaire.

03 21 51 48 98
mairiewailly@hotmail.fr

Edito



Cher Voisins

Nous vivons assurément une des périodes les plus compliquées depuis l'après-guerre. Devant cette crise sanitaire, nous devons interroger tous nos gestes, toutes nos organisations et en fin de compte notre vie quotidienne.

Les élus que vous avez élus le 15 mars sont depuis le début de cette crise présents pour permettre à notre commune de passer ce cap et de continuer ses missions de services publics. Notre attention s'est portée sur l'école et sa nécessaire réorganisation puis sur le centre de loisirs maintenu grâce à tous les élus de l'entente malgré des règles sanitaires contraignantes. Elle est aussi au quotidien dans les services qu'une commune doit apporter à ses habitants.

Dans ce nouveau contexte, tout devient compliqué. Les assouplissements réglementaires depuis quelques semaines ne doivent pas nous faire relâcher notre vigilance. Même si le contexte des vacances, le soleil ne sont pas forcément propices à le faire, nous devons continuer à être prudents et respecter les gestes élémentaires pour limiter la contamination.

Certains indicateurs montrent un relâchement dans les attitudes collectives de prévention. Rien n'est fini et nous allons devoir vivre avec ces contraintes je le crains pendant plusieurs mois encore

Dans un contexte compliqué, il faut faire des choix. Devant les interrogations dans l'avenir et les incertitudes, j'ai pris la décision d'annuler les festivités communales pour cette année. C'est un principe de précaution qui me guide dans l'intérêt de tous. Je sais que ces moments sont importants dans la vie d'une commune mais le contexte s'impose à nous et nous oblige à prendre des mesures exceptionnelles.

Je vous souhaite de bonnes vacances à tous

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi 9h30 - 12h30 14h00 - 18h30

Mardi 9h30 - 12h30

Mercredi 14h00 - 17h00

Jeudi 14h00 - 18h30

Vendredi 9h30 - 12 h30

Permanence

Les élus de la majorité sont à votre écoute

Henri Macé

1er adjoint à la gestion des finances, affaires économiques, sécurité et à la tranquillité publique Mardi de 18h00 à 20h00 sans RDV

Colette Nourry

2ème adjoint et conseiller communautaire suppléant Délégation à la vie associative et à l'urbanisme Lundi de 18h00 à 19h00 sur RDV Jeudi de 18h30 à 19h30 sans RDV

Didier Leterme

3ème adjoint à la communication, les médias et le numérique. Délégation à la vie scolaire et la jeunesse

Mercredi de 17h00 à 18h00 sans RDV Mardi de 11h00 à 12h00 sur RDV

Bienvenue aux nouveaux élus



Mickaël Audegond Maire



Henri Macé Adjoint



Colette Nourry Adjoint



Didier Leterme Adjoint



Gautier Moerman Conseiller délégué



Gaëtane Delattre Conseillère Municipale



Conseiller Municipal



Frédéric Ponthieux Dominique Lefebvre Conseillère Municipale



Jean-Marc Clabaux Conseiller Municipal



Ingrid Loridant Conseillère Municipale



Jérémy Promiez Conseiller Municipal



Martine Cappon Conseillère Municipale



Lydie Noiret Conseillère Municipale



Nathalie Bart Conseillère Municipale



Franco Graceffa Conseiller Municipal

ÉLUS ET DÉLÉGATION

À la suite du conseil municipal du 23 mai 2020, les délégations des adjoints et conseiller délégué sont les suivantes :



1er adjoint à la gestion des finances, affaires économiques, sécurité et à la tranquillité publique

Henri Macé

2ème adjoint et conseiller communautaire suppléant. Délégation à la vie associative et à l'urbanisme



Colette Nourry



Didier Leterme

3ème adjoint à la communication, les médias et le numérique. Délégation à la vie scolaire et la jeunesse

Conseiller délégué sur le développement économique et sur le tourisme



Gautier Moerman

CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de loisirs des Vals du Sud se déroule cette année malgré le contexte sanitaire. Après avoir organisé plusieurs temps d'échanges avec les élus et deux comités de pilotage, l'entente intercommunale a décidé d'ouvrir cette année le centre pour 3 semaines en juillet sur les communes de Wailly et Rivière et 3 semaines en août sur la commune de Ransart. Vous pouvez encore inscrire votre enfant pour le mois d'août. Toutes les infos du centre de loisirs sur wailly.fr (Onglet "JEUNESSE" puis "ALSHI")



Comme chaque année, la commune a félicité tous les enfants de l'école pour cette année scolaire si particulière en leur offrant des livres choisis par leur enseignante. Félicitations à tous pour cette année qui aura obligé chacun à s'adapter dans ses manières de travailler.

La rentrée scolaire est prévue pour le mardi 1er septembre pour les élèves. Des informations complémentaires seront affichées sur le site de la commune avant la reprise.

ÉCOLE



Civisme

Sécheresse

L'été bat son plein et notre région est soumise à de fortes chaleurs. Les prévisions laissent à penser que cet été sera plus chaud que la moyenne!

Il faut donc rester vigilant et s'hydrater régulièrement. Nous devons également penser aux personnes âgées et s'assurer que personne ne reste isolé lors de cette période difficile. Nous avons su faire preuve de solidarité lors des derniers évènements et il ne faut pas relâcher nos efforts. Pour plus d'information sur les mesures à prendre en cas de sécheresse merci de consulter le lien suivant: https://www.gouvernement.fr/risques/secheresse



Décharge sauvage

Depuis la crise du Coronavirus, l'utilisation des masques a monté en flèche, malheureusement, nous retrouvons de plus en plus de masques dans la nature jetés sans se soucier des dommages que cela peut causer à l'environnement et au charme de notre village. Restons citoyen en ces temps troublés et prenez le soin de jeter vos masques usagés à la poubelle!

Respectons également les espaces réservés à cet effet et évitons les décharges sauvages!

Pollution de l'air : pourquoi il ne faut pas brûler ses déchets de jardin?

Le brûlage des déchets verts reste une activité largement pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air : 50 kg de déchets verts brûlés correspondent à 6 000 kilomètres parcourus en voiture diesel ou 18 400 kilomètres pour une voiture essence.

Cette activité participe aux émissions de plusieurs polluants dont les particules fines et certains composés cancérigènes. La pollution engendrée par ces feux peut notamment avoir un fort impact sur la santé des personnes directement exposées.

Que risque-t-on si on calcine des déchets dans son jardin?

En cas de non-respect de la circulaire, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

D'autres solutions existent pour se débarrasser de ses déchets verts

Vous pouvez faire un compost. Vous pouvez également apporter vos déchets verts en déchèterie.



VIE QUOTIDIENNE

De nombreux habitants viennent en mairie pour se plaindre d'un manque de respect de certains habitants vis à vis de leurs voisins quant aux nuisances sonores.

Bien évidemment, il nous faut entretenir nos jardins et faire les travaux nécessaires pour l'entretien de nos habitations. Néanmoins, il semble essentiel de respecter des règles de savoir-vivre élémentaires.

Tondre un gazon un samedi à 20 heures ou commencer des travaux à 7 heures ne les respectent pas. Nous vous remercions donc d'éviter de faire du bruit tôt le matin ou après 19 heures ainsi que le dimanche.

Ça s'est passé à Wailly... au temps du Coronavirus

8 Mai: Coronavirus oblige, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée en effectif réduit. Cependant nous n'oublions pas notre passé et rendons l'hommage qui est dû aux événements historiques qui ont eu lieu. Un instant toujours fort en émotion...



Marché du Dimanche

Lors de la crise du coronavirus, nous avons dû repenser notre manière d'accéder au marché dominical. Grâce à cette organisation nous avons néanmoins pu préserver le marché qui constitue un élément important de la vie de notre village. Le marché n'a ainsi jamais été interrompu! Cela a aussi été l'occasion de récolter les dons pour l'opération Soignons les mains de nos soignants!



Préparation à la distribution des masques

Les conseillers municipaux se sont réunis à l'occasion pour préparer les enveloppes contenant les masques qui ont été délivrés à la population. Ces moments mettent en avant la solidarité et la volonté d'entraide qui est souvent le ciment des petits villages comme le nôtre!



Urne et Dessins des Enfants:

Dans le cadre des appels au dons, nous avons mis en place une urne qui a été décorée à l'aide du talent de nos petits Waillysiens.

Cette même urne qui a servi à récolter les dons pour l'opération soignons les mains de nos soignants. Merci aux dessinateurs!



Ça s'est passé à Wailly... au temps du Coronavirus

21 Juin Fête de la musique

Bien que sous des conditions un peu spéciales, la fête de la musique a bel et bien eu lieu, répartie en 3 points sur Wailly, de petits groupes ont pu profiter des talents de nos musiciens.

Nous remercions tous ceux qui ont participé ainsi que les spectateurs!



Conseil d'école

Dans le cadre des protocoles sanitaires mis en place par l'état, des réunions ont eu lieu pour discuter de la rentrée et des conditions de reprises.



Evénements Solidaires

La crise du Coronavirus a été l'occasion pour nous de s'entraider et de nombreux actes solidaires ont vu le jour, nous tenions une fois de plus à vous remercier pour tout ce qui a pu être mis en place grâce à votre solidarité. Vos dons lors de l'opération « Soignons les mains de nos soignants » ont permis d'apporter un peu de baume au cœur et surtout pas moins de 375 tubes de crème à nos soignants mis à rude épreuve ces derniers mois. Nous saluons également Jérémy Bouvot qui a participé à l'opération « Cuisinons pour nos Héros », préparant ainsi des repas pour les personnels des Ephad, les pompiers et les policiers.

Nous n'oublions pas également ceux qui ont eu la gentillesse de confectionner des masques en tissu ou des blouses pour les hôpitaux, nous remercions Mme Heirman, Mme Kahn, Mme Margry, Mme Delattre et Mme Decourcelle pour leur labeur. Certains ont préféré garder l'anonymat mais leurs actes de solidarité les honorent et nous les en remercions!



Marché du Dimanche

Avec cette page, nous voulons féliciter et remercier tout les intervenants du Marché de Wailly. Avec la volonté sans faille des commerçants alimentaires ainsi que la participation des élus à la mise en place des protocoles et qui ont assuré chaque dimanche une permanence pour veiller au respect des règles.

Le marché de Wailly a pu être tenu tous les dimanches sans exception durant toute la période du confinement, assurant des produits de qualité et un lien social particulièrement précieux lors de la période que nous venons de vivre!

Nous remercions Freddy - Boucher Ahmid aux fruits et légumes Christophe Rôtisserie et plats préparés Jean-Claude - Fromager Peggy - Pain/ Viennoiserie / gâteaux



Proposition d'association

Belote et re, j'appelle le roi de coeur, je coinche, je pose... Peut-être ces expressions vous parlent, elles montrent que vous pratiquez certains jeux de cartes.

Je m'appelle Jérôme Mailly, j'ai emménagé sur Wailly en Novembre 2019 et je suis professeur d'anglais, mais j'ai aussi d'autres passions comme les jeux. Je suis surpris de ne pas trouver de clubs de jeux de cartes dans les alentours... Jouer aux cartes est un loisir à la fois familial, entre amis et inter-générations (j'ai appris la belote à 10 ans).

Je vous propose de créer ce club, mais avant, il me faut savoir si certains d'entre vous seraient intéressés et prêts à m'épauler dans la démarche. Pour savoir s'il y a de la demande, et éventuellement lancer quelque chose à la rentrée de septembre, vous pouvez me contacter par téléphone au 06 87 16 28 17 ou par mail sur monsieurmailly@gmail.com et me dire quel(s) jeu(x) pourrait(aient) vous donner envie de venir jouer (tarot, belote, manille, rami...), et à quel moment de la semaine.

Cela pourrait aussi déboucher sur d'autres jeux si la demande se faisait ressentir (échecs, dames, jeux de société et de plateaux...je joue à beaucoup de choses et anime un club échecs dans mon collège), le tout dans la bonne humeur.

Au plaisir de vous lire et pourquoi pas de vous rencontrer pour une partie,

Jérôme Mailly.





PROCES VERBAL du conseil Municipal de WAILLY le 23 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni, Salle Lapointe dans le cadre des règles sanitaires exigées pour la lutte contre le COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Mickaël AUDEGOND, Maire, en suite de convocation dans le respect de l'Article L.2121-11 du CGCT en date du dix-neuf mai deux mil vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Présents</u>: Mmes Colette NOURRY, Gaëtane DELATTRE, Dominique LEFEBVRE, Martine CAPPON, Ingrid LORIDANT, Nathalie BART et Lydie NOIRET,

MM Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Gautier MOERMAN, Frédéric PONTHIEUX, Jean-Marc CLABAUX, Jérémy PRONIEZ et Franco GRACEFFA.

Secrétaire de Séance : Madame Gaëtane DELATTRE.

Il est 11 heures, le guorum reguis est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents et précise qu'il accueille en tant que conseiller municipal pour une séance à huis clos filmée et retransmise sur le live facebook, selon la demande de la préfecture.

Monsieur le Maire rappelle les trois possibilités quant à l'organisation de ce conseil municipal :

- soit en public ; avec le respect des distanciations nécessaires ;
- soit avec ouverture au public et une décision à huis clos dans le cadre du conseil municipal;
- soit en pur huis clos avec retransmission laissant la possibilité aux habitants de visionner cette séance.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Martine CAPPON propose Gaëtane DELATTRE pour être Secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

2 - Délibération 2020-008 : Installation du Conseil Municipal :

Monsieur Mickaël AUDEGOND, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Monsieur Mickaël AUDEGOND – tête de liste «Avec vous, pour vous et votre commune» - a recueilli la majorité des suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

- Mickaël AUDEGOND ;
- Colette NOURRY ;
- Henri MACE :
- Gaëtane DELATTRE ;
- Didier LETERME ;
- Dominique LEFEBVRE ;
- Gautier MOERMAN;
- Martine CAPPON;
- Frédéric PONTHIEUX ;
- Ingrid LORIDANT;
- Jean-Marc CLABAUX;

- Nathalie BART;
- Jérémy PRONIER;
- Lydie NOIRET;
- Franco GRACEFFA.

Monsieur Mickaël AUDEGOND, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Mickaël AUDEGOND, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de Wailly, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Martine CAPPON, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Martine CAPPON prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Gaëtane DELATTRE est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Martine CAPPON dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, d'adopter cette Délibération à l'unanimité.

3 - Délibération 2020-009 : Election du Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Martine CAPPON, Présidente, propose de désigner Madame Gaëtane DELATTRE, pour assurer ces fonctions. Madame Gaëtane DELATTRE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Madame Martine CAPPON, Présidente, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après appel à candidature, il est procédé au vote.

Candidat: Mickaël AUDEGOND.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 8

A obtenu: - Monsieur Mickaël AUDEGOND quinze voix

Monsieur Mickaël AUDEGOND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

4 - Délibération 2020-010 : Détermination du nombre d'Adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Considérant que la création de 3 postes d'adjoints au maire suppléés par un conseiller référent diminuerait le montant de l'enveloppe budgétaire allouée aux mandats municipaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

 D'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire ainsi qu'un poste de conseiller référent.

5 - <u>Délibération 2020-011 : Délégations consenties au maire par le conseil municipal :</u>

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal propose de consentir les délégations suivantes à Monsieur le Maire :

Article 1:

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal :
- 3° De procéder, dans les limites de 20000€, fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20000 € autorisé par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Article 2:

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3:

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'approuver l'ensemble des délégations consenties au maire par le conseil municipal.

6 - <u>Délibération 2020-012</u>: <u>Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller municipal référent</u>:

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020.constatant l'élection du maire, de 3 adjoints ainsi que d'un conseiller référent,

Vu les arrêtés municipaux en date du 23 mai 2020 qui portent délégation de fonctions à :

- Monsieur Henri MACE, Premier Adjoint ;
- Madame Colette NOURRY, Deuxième Adjointe ;
- Monsieur Didier LETERME, Troisième Adjoint ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1037 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6%;

Considérant que pour une commune de 1037 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.80%;

Considérant que pour une commune de 1037 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller délégué en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6,00%;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 23 mai 2020,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et conseiller municipal référent comme suit :

- Le Maire : 48,96 % de l'indice 1027 ;
- Le 1er adjoint : 18,68 %de l'indice 1027 ;
- Le 2ème adjoint : 18,68 % de l'indice 1027 ;
- Le 3ème adjoint : 18,68 % de l'indice 1027 ;
- Le Conseiller municipal référent : 6,00 % de l'indice 1027.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 - Questions diverses:

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses puis procède à la lecture d'un discours :

Mesdames Messieurs les élus,

Nous vivons une situation pour le moins une période singulière.

Nous voici le 23 mai pour installer le maire de la commune ainsi que les membres d'un futur bureau qui prendra place ce jour.

Un conseil municipal délocalisé, dans des conditions de rapports sociaux pour le moins différents de ceux que nous avions connus jusqu'alors.

Un conseil le 23 mai alors que l'unique tour de l'élection municipale s'est déroulé le 15 mars. Une situation inédite d'un confinement explique ce décalage dans le temps pour l'installation des 15 conseillers et le vote des membres du bureau exécutif.

Je tenais aujourd'hui à remercier tous les habitants qui ont montré leur soutien et se sont déplacés pour nous donner en leur nom la possibilité de mener la vie publique de notre commune pour les 6 années à venir.

Cette situation particulière nous oblige.

Elle nous oblige à l'humilité comme dans tout mandat politique.

Elle nous oblige à être les élus de tous les habitants.

Elle nous oblige à peut être encore plus être à l'écoute de toutes et de tous.

Je tenais aussi aujourd'hui à remercier les anciens membres du conseil municipal. Les remercier

du travail accompli, de leur engagement, du temps qu'ils ont donnés au bien public et qui ont permis il me semble de faire évoluer positivement notre commune.

Une élection municipale donc dans des conditions sanitaires particulières mais une élection totalement légitime.

Un moment de démocratie qui montre que notre République tient le cap, reste debout quelque soit les épreuves qu'elle doit supporter. Un moment de démocratie qui montre aussi que les collectivités territoriales, loyale avec leur autorité de tutelle, savent s'adapter à toutes les situations.

Cette épreuve devra aussi nous donner la force de trouver des solutions dans la gestion et l'avenir de notre village pour aller au-delà de la falaise.

Pour imaginer un monde qui, s'il n'est pas nouveau, aura incontestablement un autre visage et une autre dimension.

Je tenais d'ores et déjà à vous remercier toutes et tous. Car au-delà de votre élection, vous avez dès le 16 mars montré une volonté de vous engager et vous avez déjà répondu à de nombreuses reprises, présents. Sachez que j'y ai été sensible et que vos attitudes individuelles et collectives m'ont conforté dans les choix que j'avais réalisé pour constituer une nouvelle équipe.

Un chantier de 6 années s'ouvrent devant nous.

Dans cette mandature, il nous faudra identifier des priorités.

La première car elle est une compétence totalement municipale est l'école et l'éducation. Cœur de notre commune, nous allons continuer à prioriser l'avenir de nos plus jeunes habitants comme la priorité des priorités en leur offrant le meilleur tant dans le domaine scolaire qu'extrascolaire.

La deuxième sera la bascule vers le monde numérique. Un adjoint aura cette mission comme fil rouge et il nous faut accompagner tous nos habitants à l'ère du numérique qui s'impose désormais à nous de par la réglementation mais aussi de par les aspirations individuelles de nos habitants.

La troisième sera la poursuite du bien vivre au sein de notre commune. Des chantiers sont déjà lancés pour améliorer la sécurité, le cadre de vie de chacun.

Le partenariat avec l'EPF pour l'acquisition de la ferme mitoyenne de notre place est un signe fort de cette politique volontariste d'investissement que nous voulons mener.

Notre objectif reste et demeure de faire de notre commune un village apaisé.

Bien évidemment, nous travaillerons en transparence avec nos habitants, en maîtrisant nos dépenses et en continuant à faire progresser Wailly, notre intercommunalité et faire de notre village, un lieu de vie doté d'une tonalité rurale mais en lui permettant d'acquérir les armes pour affronter notre destinée.

Je sais que vous serez à mes côtés pour atteindre ces objectifs. Je ne doute à aucun moment de votre soutien ni de la réussite de Wailly.

Monsieur le Maire clôture de la séance et propose à l'assemblée, comme le veut la tradition républicaine, d'aller se recueillir sur le monument aux morts.

Levée de séance à 11 heures 45 minutes.

Fait à WAILLY le 23 mai 2020.

Opération « Soignons les mains de nos soignants et des personnes âgées »

Pendant le confinement, beaucoup de Waillysiens désiraient encourager dans leur travail difficile nos soignants afin de les remercier.

Nous avons donc sollicité les habitants et les commerçants du marché pour participer à une cagnotte afin d'acheter des crèmes réparatrices pour les mains de nos infirmières, aide-soignantes, accompagnant des malades et de personnes âgées...... Grâce à votre générosité le 26 avril, nous avons récolté 456 euros, somme que Monsieur Le Maire a doublée. C'est ainsi que nous avons pu porter en votre nom, 375 crèmes qui ont été réparties dans les différents services de l'hôpital d'Arras (des urgences à la dialyse, hémato- oncologie...... Covid bien sûr). Le personnel en a été très touché et vous remercie de tout cœur !

Le dimanche suivant, l'opération a continué, destinée cette fois aux soignants « locaux » : 135 euros dans l'urne, toujours doublés par la mairie !

Nous avons pu cette fois, offrir des crèmes à nos 2 infirmières, à l'Association familiale de Rivière en lien avec Boiry (29 tubes), à L'AMAPA de Beaumetz (45 tubes) et 26 crèmes pour le SSIAD d'Arras représenté par une habitante de Wailly.

Bien sûr, les crèmes étaient bienvenues pour réparer les mains abimées par le gel et les gants, mais c'est avant tout une reconnaissance et un immense merci que nous voulions signifier, de la part de tous les habitants de Wailly, à toutes ces personnes qui ont travaillé dans l'ombre, sans bruit, sans s'arrêter de soigner, de réconforter, et au péril de leur santé!







Rubik's cube : objet culte et star des casse-têtes



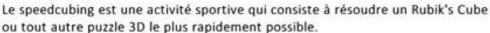


Le jeune service civique Samy Mekenese, âgé de 19 ans, est passionné par le Rubik's cube depuis le collège. Le casse-tête phare des années 80 refait surface depuis les années 2000 grâce à Internet et d'avantage depuis 2005 avec l'arrivée de YouTube.

Une chose est sûre :

"Plus besoin d'être un génie pour le résoudre."

En effet, YouTube a pris le relais, ce qui a permis à de nouvelles générations de découvrir le casse-tête et le speedcubing.



Il existe à travers le monde de nombreux adeptes de cette activité, des compétitions, des prix à remporter. Les tutoriels se sont multipliés. La vidéo la plus populaire atteint aujourd'hui les 69 millions de vues.

Plus besoin d'être un génie, tout le monde peut résoudre le Rubik's Cube.

À condition de mémoriser quelques combinaisons ou algorithmes puisque vous avez statistiquement 1 chance sur 43 milliards de milliards de trouver la solution par hasard!

Si vous êtes intéressé pour savoir le résoudre, un tuto est disponible ici : https://www.youtube.com/watch?v=Leml4U4D1r8 Démonstration en vidéo ici : https://www.youtube.com/watch?v=PLkgfSdZusY





Témoignages de la période du Coronavirus

Dans le cadre du service civique, nous avons également interviewé plusieurs habitants de Wailly pour recueillir leurs ressentis vis-à-vis de la période que nous venons de vivre.

Cet échange sera ensuite enregistré afin de laisser une trace de cette période à l'échelle de Wailly.

Nous remercions tout les participants qui ont pris le temps de nous répondre!





Nous avons fait appel à votre talent et votre fibre artistique lors de ces derniers mois et nous n'avons pas été déçus! Voici un florilège des photos et dessins que nous avons reçus. Rendez-vous sur le site de la mairie pour voir le reste des participations!

https://wailly.fr/fr/rb/604918/concours-photos-1 https://wailly.fr/fr/rb/574849/dessins

BRAVO A TOUS!



Côté Maison des Associations

Attention, la situation sanitaire ne nous permet pas de vous informer sur les reprises effectives des uns et des autres Tenez-vous informé en consultant les personnes en charge ou le site des associations.

Marche Amitié Détente

Tous les Lundis de 14h à 17h30 Vous désirez faire de la marche? Plusieurs parcours vous sont proposés autour du village (Allant de 5.8 à 10km) Contact : René Noblesse

Crystal Dance

Le cours est ouvert aux adultes et se déroule tous les mercredis de 19h00 à 20h30 avec la dynamique Séverine Guerrero Contact possible par téléphone au : 06 81 07 08 19

Projet Bien Vieillir

Atelier Mémoire tous les mardis de 14h à 15h30 dans la salle du bas de la Mairie.

Atelier Gym Douce 1 fois tous les 15 jours les Jeudis de 14h à 15h30 dans la salle Lapointe.

Atelier Nutrition 1 fois par mois les jeudis de 14h à 16h dans la salle Lapointe

Re-Création Les Loisirs, c'est Tendance

Se vider la tête avec les loisirs créatifs, se retrouver dans la bonne humeur pour créer, tricoter, coudre, broder, crocheter, customiser, vous initier au patchwork... Ou tout simplement se divertir avec des jeux de sociétés (scrabble triominos...) C'est ce qui vous est proposé chaque mardi de 14h à 18h à la salle Joseph Lapointe de Wailly en adhérant à l'association.

Contact possible avec:

Mme Bultez au: 03 21 16 25 71 Mme Zieba au: 03 21 55 44 34



AEPGE

Suite à des modifications, nous vous invitons à vous informer sur le site dédié à l'adresse suivante: https://aepge.pagesperso-orange.fr/
Merci pour votre compréhension.

Rappel aux présidents d'associations pour la parution d'articles dans le Wailly-Info Merci de respecter la date qui suit:

15 Septembre 2020 pour le Wailly-Infos de Octobre Novembre Décembre 2020

Vie Associative

WAILLY Au Fil du Temps

Nous nous réunissons le mercredi une fois par mois à 18h dans la Mairie.

Pour de plus amples informations, nous contacter à l'adresse mail qui suit :

waillyaufildutemps@gmail.com

ou JM Clabaux par téléphone au : 06 73 33 45 52

Wailly Souviens-Toi, un ouvrage écrit par Christian Cappon est également disponible à la Mairie pour la somme de 17 euros.



AMA «Association des Métiers d'Arts»

Bois découpé, décoré, vitrines miniatures, pâte à sel, décors d'intérieurs, customisation, peintures sur toiles, bois, métal, soie, ferronnerie d'art, création de laine cardée, brodeuses, points comptés, tricots, crochet, scrapbooking.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la présidente : Mme Isabelle Deneuville -18Rue du Moulin - Wailly

au: 03 21 15 52 70

Tennis

Contacter Sébastien Nybelen
7 Voie des Passemans
au: 06 60 26 05 85
La cotisation annuelle est de 20 euros
(5 pour l'association et 15 pour l'assurance)
Vous pouvez vous inscrire sur le site Balle jaune
après validation de l'adhésion à l'adresse :
https://ballejaune.com/club/sports-et-loisirs.com

Cybercentre

Lundi de 17h30 à 19h00

Tablettes, paramétrage, téléchargement d'applications.

Mardi de 9h00 à 10h30

Sur demande : montage vidéo, photo, internet, gestion de disque dur.

Mercredi de 17h15 à 18h45

Questions diverses répondant à la demande, les différents systèmes.

Jeudi de 17h30 à 19h00

Gestion du matériel et des logiciels liés à l'ordinateur, sécurité des données et de la navigation, initiation à Linux, question et problèmes divers

Foot

Vous souhaitez pratiquer le foot à proximité de la commune? M. LEBOEUF Président du club de Rivière se fera un plaisir d'accueillir enfants et seniors pour pratiquer le foot avec passion. N'hésitez pas à le contacter sur sa page Facebook : https://www.facebook.com/usderiviere/

Etat Civil

Décès

Monsieur Olivier LEGRAND le 19 Mars dans sa 53éme année Madame Nicole PERSYN le 3 Mars dans sa 73éme année Monsieur Michel BROUTIN le 16 Mars dans sa 92éme année Monsieur Jean-Yves WIERRE le 6 Mai dans sa 77éme année Monsieur Albert BETHENCOURT le 11 Mai dans sa 85éme année Monsieur Jacques ALVES le 19 Juin dans sa 84éme année

Les rues à Wailly

Retrouver toutes les rues de Wailly avec ce mots mêlés, bonne chance à vous !



OIQJLVFSBQNUDREVUCGQ SVEYFWNMFBBMZTLOBK EYHYBTMOULINXUFOIE ATCFXDVWIDAAVPUBPMA TSZTSFSRSYNABIXSGE NEEZAMSOOERERIPEISA NBHIPYOWEGLISEGTKNNJ HOCLHNLUTQFGLETVAPSM ANOLNXRIRALMKEPMTTCD H B H A O S J J U S D P U Z E T C I V N ZEXWXIBOTZOCSWITOFX PEILMOXCNLUSGQESFXU SDLMNURFUAGAWA PTYLFE RHLARKZXATPVZHTQZPOH OIGROWWNTDEIRIAMRQC NUVRGRJNEASRNMTUCYUI RDNCGXAGRBCCIJFXKNPF MGIRFTRSXMPZPKKAMDAL X H A F A M Z C H O R D D U K Q K E Z E JUDZQXSKCCOKIOTDMUFV

(?) (?) FICHEUX (?)(?)ARRAS (?) (?) RENAUCOURT (?)(?)ALLIES (?) (?) VERDUN (?)(?)COMBATTANTS (?)(?)BUISSON (?)(?)PASSEMANS (?)(?)ALOUETTES (?) (?) FAUBOURG (?)(?)CITE (?)(?)MOULIN (?)(?)HOCHETTES (?)(?)DAINVILLE (?) (?) SOEURS (?)(?)EGLISE

(?)(?)MAIRIE

(?)(?)PAS

La comète Néowise a été visible dans notre commune.

Vous pouvez l'observer durant tout le mois de juillet.

WAILLY INFO: Bulletin municipal d'information

Responsable de publication : Mickaël Audegond

Rédaction : Le comité de rédaction

Crédits photo : Henri Macé, Colette Nourry, Jean Marie Zieba, Pierre-Yves, Samy Mekenese et M. Massignan

Maquette: Pierre-Yves Debeugny et Samy Mekenese

Imprimerie : Mairie de Wailly